

**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON
CANTON DE LA FERÉ
COMMUNE DE CHARMES**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2016

L'an deux mil seize, le huit avril à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno COCU, Maire.

Membres présents :

M. Bruno COCU – Mme Corinne CARPENTIER – M. Jean-Marie LAQUIT –
Mme Muriel MERAT-FEYS – M. Jacques DELAGARDE – Mme Yvette ROHART –
Mme Estelle SVERKOU – M. Jean-Michel MACHU – Mme Hélène CARPENTIER –
Mme Cécile PANCINO – M. Jean-Pierre TAISNE – M. Johann KEPINSKI –
Mme Sokun Méaly RATH – M. Jean-Charles DERVIN.

Membre représenté :

M. Laurent PRUVOT représenté par Mme Cécile PANCINO.

Membre excusé :

Mme Ingrid ZIOUDI.

Membres non excusés :

M. Jean-Michel SENDON – M. Jean-Pierre NOGENT – Mme Frédérique SPODAR.

Secrétaire de Séance :

Madame Sokun Méaly RATH.

Assiste, en outre, à la séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marisa BATILLOT, Rédacteur Principal Territorial de 1^{ère} Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie.

Conseillers Municipaux en exercice	19
Membres présents	14
Absent ayant donné mandat de procuration	1

Votants	15

Date de convocation : 30 mars 2016.

Le procès-verbal du 12 février 2016 est approuvé.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-04-08/01/VOTES DES 4 TAXES 2016

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2015 conformément au formulaire 1259 fourni aux élus :

Taux de la Taxe d'Habitation	14,92 %
Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti	11,18 %
Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti	21,71 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	14,10 %

1/6 Conseil Municipal du 08 avril 2016

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Monsieur TAISNE pose la question s'il n'est pas possible de les baisser.

Monsieur le Maire répond qu'il faut sursoir à une telle décision dans l'attente des conséquences de la fusion en communauté d'agglomération. En effet, les frais de fonctionnement augmentent alors que les dotations baissent chaque année, d'autant que les communes risquent de reprendre la compétence des écoles, alors il faut rester prudent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent les taux cités ci-dessus.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-04-08/02/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 AVEC LES RESTES A REALISER

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes :	
pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 30 mars 2016

Date d'affichage : 31 mars 2016

Séance du 08 avril 2016

Monsieur Jacques DELAGARDE, doyen de l'assemblée, prend la présidence de la réunion pour présenter le Compte Administratif 2015 de la commune qui se décline comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	885 286,00	170 191,15
Recettes	1 048 094,37	105 805,46
Solde de la section	+ 162 808,37	64 385,69
Report N-1	+ 1 236 778,18	48 047,25
Solde définitif	+ 1 399 586,55	- 112 432,94

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	29 207,00
Recettes	45 576,00

Solde **+ 16 369,00**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DELAGARDE, l'assemblée passe au vote en l'absence de Monsieur le Maire qui sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Compte Administratif 2015 dans son intégralité tel que précisé ci-dessus.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-04-08/03/REPRISE DES RESULTATS ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire reprend la présidence de la session.

Considérant les soldes définitifs au 31/12/2015, Monsieur le Maire propose les reports suivants au Budget Primitif 2016 :

Fonctionnement R 002

$1\,399\,586,55 - 112\,432,94 + 16\,369,00 = 1\,303\,522,61 \text{ €}$

Investissement D 001 : - 112 432,94 €

Affectation des résultats en D 1068 : $112\,432,94 - 16\,369,00 = 96\,063,94 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la reprise des résultats précités au Budget Primitif 2016 pour les deux sections.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-04-08/04/VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture des résultats budgétaire 2015 transmis par la trésorerie de LA FERRE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les comptes du Compte Administratif de la commune ont été rapprochés de ceux de la Trésorerie et font apparaître des comptes et résultats identiques.

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relative à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare **par 15 voix Pour** que le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-04-08/05/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 de la commune de CHARMES qui s'équilibre comme suit tant en dépenses qu'en recettes :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	2 290 928,61	340 119,94
Recettes	2 290 928,61	340 119,94

● Conformément à l'article L 2311-7, il convient de voter les subventions et contributions aux diverses associations et organismes de regroupement.

Après avoir analysé la liste nominative et les montants alloués par la commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte dans son ensemble le tableau récapitulatif tel que présenté page 35 du Budget Primitif 2016 à l'annexe IV B1.7.

L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Avec définition des opérations détaillées : 391, 398, 399, 400, 401, 403, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le Budget Primitif 2016 de la Commune de CHARMES tel que précisé ci-dessus.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-04-08/06/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU C.D.D.L. 2015
POUR L'OPERATION 401- MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Conseil Départemental a confirmé le montant exact de la subvention accordée au titre du C.D.D.L. pour ce dossier qui figurait au Budget Primitif 2015 et qui est soldé puisque les travaux ont bien été effectués et réglés.

Afin de déclencher son versement, il faut donc délibérer sur ce point.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de recevoir cette subvention selon les critères suivants :

Coût des travaux : 16 466,80 € HT 19 790,16 € TTC
Assiette retenue : 16 466,00 €
Taux accordé : 20 % sur le HT, soit : 3 293,00 €
Reste à la charge de la commune : 16 497,16 €.

Ce montant non subventionné est pris en charge par le budget communal 2015.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-04-08/07/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU C.D.D.L. 2016
POUR L'OPERATION 409 – TRAVAUX DE REFECTION DES FACADES DE LA MAIRIE**

Le Conseil Départemental vient de notifier à la Mairie le montant exact de la subvention accordée au titre du C.D.D.L. pour ce dossier.

Pour être prise en compte, Monsieur le Maire propose de délibérer pour le versement de ladite subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement suivant et décide que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal en autofinancement :

Coût des travaux : 56 303,63 € HT 67 564,03 € TTC
Taux accordé : 25 % sur le HT, soit 14 076,00 €
Enveloppe parlementaire – Etat : 15 000,00 €
Reste à la charge de la commune : 38 488,03 €

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2016-04-08/08/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU C.D.D.L. 2016 –
POUR L'OPERATION 415 – ACHAT D'UN TOBOGGAN POUR LE TERRAIN D'AVENTURE**

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que le toboggan existant au terrain d'aventure a été enlevé car trop abimé. Celui-ci n'est plus utilisable et n'est plus sécurisant pour les enfants.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention au titre du C.D.D.L.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'inscrire cette dépense en investissement et de demander une subvention au titre du C.D.D.L. selon le plan de financement ci-après :

Coût de l'achat : 2 842,20 € HT 3 410,64 € TTC

Taux accordé 25 % sur le HT, soit une subvention de 711,00 €

Reste à la charge de la commune 2 699,64 €, montant non subventionné qui sera pris en charge par le budget communal 2016 en autofinancement.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-04-08/09/FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE (F.D.S.) – PROROGATION D'ADHESION 2017

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Conseil Départemental a décidé de proroger le F.D.S. jusqu'au 31 décembre 2017.

Il précise qu'afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette aide départementale, il faut délibérer pour accepter ou non cette prorogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de proroger cette adhésion au F.D.S. pour 2017.

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° 2016-04-08/10/PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire explique que La Loi NOTRe éditée le 7 août 2015 oblige les E.P.C.I. à mettre en place un schéma de mutualisation entre l'E.P.C.I. et ses communes membres.

Ledit schéma a pour but de s'inscrire dans une démarche de rationalité et de simplification afin de construire une administration territoriale à l'échelle du territoire pour améliorer le service public au meilleur coût économique.

Monsieur le Maire précise en outre qu'il a pris soin de transmettre à tous les élus le document transmis par la C.C.V.O. pour explication et qu'il y a lieu désormais de se positionner sur ce point.

Après en avoir délibéré, ce projet de schéma est accepté à la majorité : **12 voix Pour et 3 abstentions.**

◆◆◆◆◆◆◆◆

COMMUNICATIONS / QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur le Maire prend la parole pour :

- donner lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental adressée aux Maires.

- confirmer ensuite qu'il y aura bien une réunion de la commission d'information et communication le vendredi 15 avril 2016 à 16 h 00 en Mairie pour la lecture du bulletin municipal.

- informer de la prochaine réunion du C.C.A.S. qui se déroulera le 21 avril prochain 2016 en Mairie.

- préciser que la prochaine réunion du Syndicat des Eaux aura lieu le 14 avril 2016 à 18 h 15 en Mairie de DANIZY.



Il est procédé à un tour de table :

→ Madame Corinne CARPENTIER prend la parole pour rappeler que la fête de la musique 2016 se déroulera cette année le 25 juin.

Ayant reconduit l'opération brioches pour la fête des mères (+ de 65 ans), Madame CARPENTIER propose aux élus présents de participer à cette opération et il est donc procédé à l'organisation de cette distribution et de la répartition des trajets pour chacun.

→ Madame Muriel MERAT-FEYS remercie toutes les personnes, les élus, les agents et les encadrants pour les 2 demi-journées destinées à la plantation des arbres et relative à l'opération nationale «plus d'arbres, plus de vie». Ce fut une très belle journée.

Madame MERAT-FEYS précise également qu'il va y avoir un article dans le bulletin municipal concernant l'opération d'adoption de poules (gallinacées de réforme) proposée à la population de CHARMES.

→ C'est au tour de Monsieur Jacques DELAGARDE de s'exprimer pour rappeler la fête communale et le tournoi de football du 15 mai prochain.

Afin de finaliser les derniers préparatifs de la fête communale, il est prévu une réunion de la commission des fêtes, animation et vie locale le 25 avril 2016 à 20 h 00 en Mairie.

→ Madame Cécile PANCINO prend à son tour la parole pour rappeler, au nom de Madame Ingrid ZIOUDI, absente et excusée pour cause de maladie, la soirée orientale du samedi 23 avril 2016.

→ Monsieur Jean-Charles DERVIN intervient à son tour pour déplorer qu'il y a des voitures mal garées dans sa rue qui sert de garage.

En ce qui concerne la balayeuse, celle-ci nettoie très bien mais il y a un problème de projection de cailloux sur les véhicules, sûrement un problème de réglage à vérifier.

Il clôt son intervention en précisant que le conducteur du camion du SIRTOM ne respecte pas le Code de la route.



Avant de clore ce tour de table, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est prévu une réunion publique avec le Commandant AUBIN concernant les problèmes de sécurité, soit le 29 avril au soir soit le 30 avril au matin et après discussions, ce sera le 30 avril au matin, sous réserve que le Commandant AUBIN soit disponible.

N'ayant plus aucune intervention, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 25.

Affiché le 14 avril 2016

Le Maire,

Bruno COCU